

ARRETE N° 25/2023

INTERDICTION DE BAINADE DANS LE CHER

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur Cher,

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1 et 2212-2 et L2213-23,

VU le décret n°62-13 du 08 Janvier 1962 réglementant la sécurité des plages et baignades publiques,

VU la circulaire n°86-204 du Ministère de l'Intérieur en date du 19 Juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,

VU le décret n°81-324 du 07 avril 1981 modifié relatif aux normes d'hygiène et de sécurité,

Considérant que les rives du Cher ne sont pas aménagées pour autoriser la baignade,

Considérant le phénomène d'eutrophisation sur l'ensemble du système végétatif aquatique de la rivière,

Considérant que les plantes aquatiques en décomposition (en période estivale) peuvent représenter, par ingestion, un danger pour les animaux,

ARRETE

Article 1 : Sur tout le territoire de la Commune de Saint Julien sur Cher, la baignade dans le Cher est strictement interdite.

Article 2 : La baignade des chiens, l'abreuvement du bétail (bovins, équidés, caprins, ovins) est formellement interdite durant la période de prescription sur tout le territoire de la Commune de Saint Julien sur Cher.

Article 3 : Il appartiendra à chaque propriétaire d'animal de prendre ses dispositions durant le temps de la prescription.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

Article 5 : Des panneaux d'interdiction de baignade sont apposés afin d'en informer la population.

Article 6 : Le Maire de Saint Julien sur Cher et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay
- Gendarmeries de Mennetou sur Cher et Selles sur Cher
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Romorantin-Lanthenay

- ARS du Centre – Délégation Territoriale de Loir-et-Cher – CS 1820 – 41, rue d’Auvergne – 41018 Blois CEDEX
- DDT de Loir-et-Cher (service Eau et Biodiversité)

Fait à Saint Julien sur Cher le 08.06.2023

Le Maire,
Romain SOURIOUX

